

# DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

DAET/08-411-41 du 14/01/08

## **APPEL A CANDIDATURE POUR UN POSTE DE CHARGE DE MISSION DEMARCHES INNOVANTES EN LP ET LT A TEMPS PLEIN A LA DAET**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement et Mesdames et Messieurs les Enseignants

Affaire suivie par : DAET

Tel : 04 42 93 88 04 - Fax : 04 42 93 88 19 - Mail : ce.daet@ac-aix-marseille.fr

La Délégation Académique aux Enseignements Techniques recrute à partir du mois de février 2008 un(e) chargé(e) de mission pour la valorisation de l'enseignement professionnel, le suivi des formations en alternance sous statut scolaire et des démarches innovantes en Lycées Professionnels et Technologiques.

### **Attribution :**

Le(la) Chargé(e) de mission sera chargé(e) des missions suivantes :

1. Contribuer au développement de l'information à propos des formations professionnalisantes et de la Certification professionnelle (CAP, BEP-Bac Pro, BTS...) notamment par la *préparation de documents réalisés en partenariat avec les Branches professionnelles* ainsi que par la gestion du *site académique des formations professionnelles*.
2. Assurer le suivi administratif et financier des dotations au titre des périodes de formation ou des stages (BTS) en entreprise des Lycées Professionnels ou des Lycées Technologiques.
3. Assurer le suivi du développement des périodes de formation ou des stages en entreprise à l'étranger, pour les élèves des Lycées Professionnels en liaison avec les Corps d'inspection.
4. Participer à l'animation et au suivi du dispositif « *entreprendre au Lycée – Mini entreprises* » en liaison avec les Corps d'inspection (IEN-ET et IA-IPR).

### **Nature du poste :**

Il s'agit d'un emploi de professeur (Lycée Technologique, Lycée Professionnel, Collège) mis à disposition à temps plein auprès de la Délégation Académique aux Enseignements Techniques, en bénéficiant d'une décharge de service<sup>1</sup>.

### **Les missions de la Délégation Académique aux Enseignements techniques**

- La DAET met en œuvre ou coordonne sous l'autorité du Recteur, les orientations académiques pour développer les relations partenariales entre écoles et entreprises afin d'améliorer *l'information sur les métiers, les formations professionnelles (CAP, BEP-Bac pro, BTS) en Lycées professionnels ou technologiques (sous statut scolaire, étudiant ou par apprentissage) et l'aide à une première insertion professionnelle*.

<sup>1</sup> référence : la lettre du Recteur du 28 mars 2007

- La DAET propose au Recteur les avis portant sur l'opportunité des transformations de la carte des formations en LP ou LT (CAP, BEP -Bac Pro ; BTS) en s'appuyant notamment sur l'analyse des perspectives d'emplois et en liaison avec le Secrétaire Général Adjoint et les Corps d'inspection.
- La DAET anime et suit en liaison avec les Corps d'inspection (IA-IPR et IEN-ET) les démarches innovantes en LP ou LT telles que la démarche « entreprendre au lycée – mini entreprises », le suivi du développement des périodes de formation en entreprise à l'étranger et la dotation des lycées au titre des périodes de formation en entreprise.

**Compétences requises pour le poste sont :**

Elles sont les suivantes :

- une bonne connaissance du système éducatif et notamment des Lycées professionnels et /ou technologiques
  - l'intérêt pour un travail en équipe
  - la compréhension des enjeux pour un partenariat entre les responsables du système éducatif et ceux du monde économique dans le respect des compétences de chacun
  - la nécessité de respecter les règles de fonctionnement relevant d'un service public
  - des compétences en bureautique et informatique
  - motivation pour assurer une fonction de responsabilités dans le cadre d'un service du rectorat
- Le chargé de mission sera placé *sous la responsabilité du DAET*.
- *Le salaire net mensuel correspondra à l'échelon et au grade au moment de la prise de fonctions*
- L'évolution correspond à celle du corps d'origine
- La mission est renouvelable annuellement (sur la base d'un rapport d'activité annuel) et avec une durée maximale de trois ans
- Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à constituer un dossier avec une lettre de motivation, en joignant le dernier rapport d'inspection ainsi que toutes pièces pouvant soutenir leur candidature avant le 20 janvier 2008 (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Rectorat  
Délégation Académique aux Enseignements Techniques  
A l'attention de M. KASTLER  
Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence cedex 1

- Un double du dossier devra être envoyé sous couvert de la voie hiérarchique, accompagné d'une lettre de motivation, sous couvert du chef d'établissement ou de l'autorité rectorale concernée.<sup>2</sup>

Les candidats pré-sélectionnés seront convoqués à une audition à la DAET avant le 1<sup>er</sup> février 2008.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille.*

---

<sup>2</sup> si l'enseignant exerce déjà une fonction au niveau de l'académie